

# COMMUNE D'ALENYA

## ETUDE DU RISQUE NATUREL D'INONDATION

La présente étude a pour objet la détermination des zones inondables sur la commune d'Alénya, en vue de l'établissement d'un périmètre de risque inondation.

### SOMMAIRE

I - BASSINS VERSANTS et HYDROGRAPHIE

II - CRUES ET INONDATIONS

**P. J. :**

- Plan de situation et des bassins versants au 1/100000
- constats de l'inondation du 26 septembre 92 :
  - sur tout le territoire communal (plan au 1/5000°)
  - centre urbain (plan au 1/2000°)

## I - BASSINS VERSANTS ET HYDROGRAPHIE

La commune d'Alénya se situe au coeur de la vaste plaine qui constitue le champ d'inondation sud du Réart, entre la RN 114 et l'étang de Canet.

Ce Réart dit inférieur est alimenté par un bassin versant de l'ordre de 145 km<sup>2</sup> drainé par les deux cours d'eau majeurs des Aspres :

- le Réart, adossé au Nord du bassin du Tech à un bassin versant de l'ordre de 73 km<sup>2</sup> à l'amont du confluent.

- La Canteranne, son affluent majeur adossé au sud du bassin de la Têt, a un bassin de l'ordre de 64 km<sup>2</sup>.

Sur ce bassin, l'occupation du sol est fortement marquée par la viticulture en partie basse tandis que l'on trouve des secteurs boisés (chênes vert et liège), ou en garrigue et maquis en partie haute.

Les terrains sont peu perméables (schistes argileux à l'amont et argiles du pliocène à l'aval) : les pentes fortes entraînent des ruissellements importants dès que la saturation des sols est atteinte.

Les temps de concentration des bassins sont inférieurs à 6 h, ce qui les rend très sensibles aux précipitations intenses, de courte durée, comme celles du 26 septembre 1992.

A l'aval de la RN 114, les limites du bassin versant se confondent avec les crêtes des berges du Réart.

Ce cours inférieur, d'une longueur de 8 km entre la RN 114 et l'étang fait l'objet d'un projet d'aménagement visant à porter la période de retour des crues débordantes de 10-20 ans à 30-50 ans. A ce jour, il n'a été réalisé que sur le tiers aval.

Ainsi, Alénya ne se situe pas sur le bassin versant du Réart mais sur celui de l'Agouille de la Mar, qui forme la limite sud du territoire communal.

Ce cours d'eau se jette, comme le Réart, dans l'étang de Canet.

Il draine les eaux d'un bassin versant plus modeste d'une surface de l'ordre de 50 km<sup>2</sup>, au relief beaucoup plus doux que celui du Réart. L'occupation du sol de ce bassin est à dominance viticole à l'amont de la RN 114 avec toutefois d'importantes surfaces en prairies qui occupent des cuvettes humides. A l'aval de la RN 114, vignes, vergers et maraîchage se partagent les terres. Cette agouille est un cours d'eau très artificialisé et doit faire l'objet d'un aménagement d'ensemble visant à assurer l'écoulement des crues décennales.

## II - CRUES ET INONDATIONS

Les informations précises sur les crues historiques du Réart sont relativement réduites.

On peut toutefois mentionner l'indication de crues notables : 20 novembre 1898, 13 octobre 1907, 26 octobre 1915, 15 au 19 décembre 1932, 17 et 18 octobre 1940, 04 décembre 1959, 22 septembre 1971.

En terme de débit maximum, seule celle de 1898 semble avoir été de l'importance de celle de 1992 ; la plus récente de 1971 n'a atteint que la moitié du débit estimé le 26 novembre 1992 sur le Réart Inférieur.

Pour la crue de 1940, on dispose des informations de l'instituteur, M. AMIEL :

*"La commune d'Alénya n'a pas eu à souffrir des inondations d'octobre 1940.*

*Chaque année, à pareille époque, de fortes pluies font déborder le Réart et parfois des brèches se produisent sur ses bords, inondant les vignes riveraines (...)*

*L'étang de Saint Nazaire a grossi et s'est avancé de 2 km environ vers le territoire de la commune obligeant les habitants du Mas d'Huston (commune de St Cyprien) à se réfugier au village d'Alénya (...)*

*Pas de déclaration de dommages dans la commune".*

Ce témoignage montre donc que la commune d'Alénya a été épargnée (comme celle de Théza) par la crue de 1940.

Par contre, la crue du 15 au 19 décembre 1932 semble avoir touché beaucoup plus la commune. Ainsi, la presse locale écrit :

*"Le Réart et le Tech en pleine crue ont inondé la plaine entre Perpignan et Argelès sur mer, les vignes sont sous l'eau, la voie ferrée aussi. Les eaux emplissent les ponts jusqu'au tablier...*

*Alénya est submergée jusqu'aux premières maisons".*

La carte de l'extension de l'inondation établie par O. MENGEL fait figurer la quasi totalité du territoire communal dans la zone inondée. Elle est surprenante car Théza n'est pas du tout touché.

La crue du 26 septembre 1992 :

Cette crue est la plus forte connue, pour le haut-bassin, ainsi que les communes de Saleilles et Théza à l'aval de la RN 114. Son temps de retour a été estimé à un siècle. Elle présente la particularité d'avoir été très brève, car générée par des précipitations intenses mais inférieures à 6 heures. Son débit de pointe (de l'ordre de 1000 m<sup>3</sup>/s) fut exceptionnel mais la durée de submersion des zones inondées a été très réduite.

Les débordements dans la plaine, provoqués par la rupture des digues, ont été surtout concentrés au niveau des communes de Saleilles et de Théza, ce qui explique que le territoire d'Alénia ait été relativement peu touché. Les constats de cette crue joints au dossier montrent que c'est la partie ouest qui jouxte le territoire de Théza qui a été la plus inondée (secteur du Mas Blanc), avec des hauteurs toujours inférieures au mètre.

Les eaux venant du Nord Ouest, canalisées par la RD 39 (bordée de murs) et la RD22, sont arrivées en masse à l'entrée Ouest d'Alénia, sans pouvoir être absorbées par le fossé de la nouvelle déviation. Une partie des eaux a traversé le village ancien par les rues en contrebas, inondant au passage une dizaine d'habitations. Aux dires des anciens, ce scénario n'a rien d'exceptionnel. Le plan au 1/2000 du centre du village, ci-joint, indique le cote altimétriques atteintes par les eaux, mais sans jamais dépasser 0,50 m de hauteur d'eau.

Au nord de la commune, la RD11 (route de Saint Nazaire) et ses environs ont également été inondés. Il faut noter que la butte longeant la route à l'est provoque un effet de barrage à l'écoulement des eaux qui viennent de l'ouest.

#### L'agouille de la Mar

En plus des eaux de son propre bassin versant, elle reçoit aussi les eaux débordées par le Réart, ce qui la fait également sortir de son lit.

La topographie des lieux fait que les écoulements se font plutôt vers la rive droite vers Saint Cyprien.

En 1992, les débordements de l'Agouille ont tout de même touché des propriétés agricoles situées à proximité, sur la commune d'Alénia.

La remontée du niveau de l'Etang se trouve désormais limitée grâce au grau artificiel réalisé.

En résumé, on peut dire que la morphologie de la plaine autour d'Alénia rend le village assez peu sensible aux inondations, vu qu'il se trouve sur une très légère crête

En effet :

- les eaux débordées du Réart à l'amont de la RD 22 ont tendance à passer essentiellement à l'ouest du village, suivant ainsi la pente naturelle NO-SE en direction de l'Agouille de la Mar,
- les eaux débordées du Réart à l'aval de la RD 22 ont tendance à passer au nord du village, suivant ainsi la pente naturelle O-E en direction de l'étang.

De plus, il est en position haute par rapport à l'Agouille de la mar qui ne peut donc pas inonder la commune de façon trop importante.